

L'humiliation des élèves, reflet des carences pédagogiques françaises

Le bonnet d'âne appartient aux images d'Epinal. Le sparadrap sur la bouche, les coups de règle sur les doigts ou les lignes à copier ont théoriquement disparu des salles de classe. On la croyait révolue, mais l'humiliation des élèves, phénomène largement ignoré de l'institution scolaire, perdure, même si elle a pris d'autres formes.

C'est donc à un sujet risqué et tabou que le sociologue Pierre Merle vient de consacrer un livre (*L'Elève humilié*, Presses universitaires de France, 19 €, 214 p.). L'humiliation y est décrite comme un phénomène souvent ressenti par les élèves. Depuis les années 1960, elle a pris un nouveau visage : la forme la plus répandue en est le "rabaissement scolaire", qui touche les élèves les plus faibles, la plus violente, l'"injure". Au collège, il n'est pas si exceptionnel que des élèves soient menacés de "finir en BEP", considéré comme une filière de relégation par rapport à l'enseignement général. Certains enseignants continuent de distribuer les notes par ordre décroissant avec une remarque bien sentie pour le dernier. Plus rarement, des élèves ont le désagrément d'entendre leur copie lue à haute voix par l'enseignant en guise de contre-exemple. A l'extrême, d'autres peuvent se voir qualifiés de termes peu amènes ("nul", "vache imbécile", "avorton").

"SOUFFRIR EN SILENCE"

L'ampleur du phénomène est difficile à établir. Ressenti assez souvent par les élèves, il est jugé "marginal" par les enseignants. "Quand nous avons à connaître ce genre de cas dans nos établissements respectifs, il y a une régulation qui se fait entre collègues", assure Gisèle Jean, co-secrétaire générale du Syndicat national des enseignements du second degré (SNES). En 1992, une enquête conjointe de l'Insee et de l'Institut national d'études démographiques (INED) révélait pourtant que 46 % des collégiens et des lycéens interrogés (près de 2 000) déclaraient s'être sentis "parfois humiliés ou rabaissés".

Plus récemment, en 2001, une enquête de Pierre Merle sur le rapport des collégiens de 6^e et de 3^e aux mathématiques et au français montrait la persistance de ces pratiques. En réponse à un questionnaire adressé à 870 élèves de l'académie de Bretagne, près de 20 % des enquêtés déclaraient avoir ressenti "souvent" ou "assez souvent" le sentiment d'être humiliés, contre 58 % qui disaient ne l'avoir "jamais" ressenti et 23 % qui déclaraient l'avoir ressenti "rarement". Dans cette enquête, comme pour l'Insee, le sentiment d'humiliation apparaissait plus fréquent chez les élèves faibles, ou se considérant comme tels.

Dans l'éducation nationale, les cas d'humiliation subie par les élèves restent le plus souvent cantonnés à la classe ou à l'établissement. Seuls les cas les plus extrêmes, s'apparentant à de la maltraitance, font l'objet d'un signalement aux inspections d'académie.

En octobre 2004, une enquête de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN), diligentée après des réclamations de parents auprès de la défenseure des enfants, Claire Brisset, faisait état d'une soixantaine de cas de brutalités ou de harcèlement physique et psychologique de la part des enseignants dans les écoles. Les cas dans les collèges et lycées n'avaient pas été exploités compte tenu du faible nombre de réponses.

"Les enfants souffrent en silence ou vont se plaindre au conseiller principal d'éducation", explique Jacky Simon, médiateur de l'éducation nationale pour qui, néanmoins, le phénomène de

l'humiliation ne peut être généralisé. "L'enseignant est maître après Dieu dans sa classe et les plaintes des élèves sont trop peu prises en compte, estime Michel Salines, médiateur dans l'académie de Créteil. En six ans de médiation, j'ai souvent appelé l'attention des autorités sur le fait qu'on oubliait qu'un élève est un adolescent ou un enfant qui dispose des mêmes droits que n'importe quel citoyen."

DÉCOURAGEMENT

L'humiliation des élèves va souvent de pair avec une méconnaissance de leurs droits, pourtant renforcés par un décret de juillet 2000. Et les règlements intérieurs des établissements scolaires se déclinent surtout en termes d'obligations, constate Pierre Merle. Le droit au respect, à l'expression individuelle et collective, y est peu développé, sinon de manière vague. Dans les faits, la parole des élèves reste imparfaitement prise en compte. "J'ai eu à connaître des cas d'exclusion d'élève pour violence à un professeur où je constatais, après enquête, que cette violence était une réponse -certes inacceptable- à une attitude irrespectueuse de l'enseignant", remarque Michel Salines.

"Le droit doit être respecté, considère Philippe Guittet, secrétaire général du SNPDEN, le principal syndicat des chefs d'établissement. Mais l'omerta règne souvent dans les classes." Pour M. Guittet, il faut en finir avec "les pratiques d'évaluation par l'échec" et réfléchir à une culture de valorisation de l'élève. "La loi Fillon, plutôt que de s'attaquer à ces questions, a préféré consacrer la liberté pédagogique des enseignants", regrette-t-il.

"L'humiliation des élèves volontairement par un enseignant est rare, estime Philippe Castel, conseiller principal d'éducation, syndiqué au SNES. Ce qui est plus courant, c'est la maladresse des enseignants qui, sans le vouloir, vont blesser l'élève." Pour lui, il faut être "prudent" vis-à-vis de la parole de l'élève qui, assez spontanément, va tourner le conflit à son avantage sans pour autant "couvrir l'enseignant".

Comment expliquer que de telles pratiques d'humiliation, qui provoquent des sentiments de découragement et peuvent gêner les progrès scolaires, perdurent ? Depuis quelque temps monte la nostalgie d'un âge d'or mythique de l'école d'autrefois. François Fillon, alors ministre de l'éducation, s'était prononcé, à la rentrée 2004, en faveur du retour aux méthodes d'apprentissage traditionnelles (dictée...).

Pour Pierre Merle, l'humiliation est révélatrice des problèmes relationnels entre le professeur et sa classe. En difficulté pour faire régner l'ordre, le maître voit dans l'humiliation une forme de sanction non réglementaire propre à lui venir en aide. "L'enseignant qui a des difficultés à gérer la discipline est tenté d'utiliser cette forme de sanction."

Ces pratiques seraient également une conséquence de "l'exacerbation de la concurrence scolaire", elle-même associée à une dévalorisation des diplômes et à une vive concurrence sur le marché du travail. Dans une école accessible à tous et où, formellement, chacun est sur un pied d'égalité, l'élève est considéré "comme responsable de sa réussite et de ses échecs". Celui qui ne réussit pas devient celui qui ne travaille pas ou qui n'est pas suffisamment intelligent. Une conception qui, de l'avis du sociologue, peut favoriser des pratiques de rabaissement et de relégation.

Martine Laronche
Le Monde - 14/09/05